

La CORAF place en tête de ses priorités, la Sécurité des personnes, des opérations et la Prévention des accidents.

Pour assurer la pérennité de l'Entreprise, la CORAF fait de la Sécurité un préalable à toutes performances techniques ou économiques.

La démarche en matière de Sécurité s'appuie sur la législation et sur le référentiel SIES. La CORAF s'engage à :

- Appliquer les réglementations locales en vigueur ;
- Réaliser des analyses de risques pour la Sécurité, la Santé et l'Environnement selon le Référentiel SIES, pour toutes les opérations quotidiennes, les modifications et les projets de développement ;
- Prendre en compte les enjeux, les attentes et les besoins de toutes les parties intéressées (Etat, actionnaire, riverains, personnel, etc.) ;
- Choisir ses partenaires, ses sous-traitants et fournisseurs en fonction de leurs capacités à mettre en œuvre sa politique en matière de Sécurité et de Santé ;
- Définir des méthodes basées sur la prévention pour limiter la gravité et la probabilité des événements indésirables. Ces méthodes sont également basées sur la détection précoce des anomalies pour en limiter les conséquences ou les éliminer. Les moyens mis en œuvre sont : le Comité Hygiène & Sécurité (CHS), les Audits internes et externes, les Inspections Générales Planifiées (IGP), la communication et les retours d'expériences, l'Analyse systématique de tous les incidents et accidents réels ou potentiels ;
- Mettre en place des plans et moyens d'intervention capables de limiter les conséquences des accidents. Les équipes sont entraînées, les plans et les moyens sont testés régulièrement ;
- Mobiliser le personnel en établissant des objectifs clairs et en communiquant les résultats des performances et en récompensant les efforts consentis.
- Rappeler régulièrement l'obligation du port des Equipements de Protection Individuelle (EPI). Ces EPI doivent être considérés comme les derniers remparts de la sécurité individuelle. La recherche de toute solution de protection collective primera sur l'utilisation des EPI.

A tous les niveaux, chacun a un rôle et une responsabilité personnelle dans la prévention des accidents, les atteintes à la santé et les dommages à l'environnement.

Nous serons jugés individuellement et collectivement sur nos résultats en matière de Sécurité.

**La Sécurité est l'affaire de tous !**

Fait à Pointe-Noire, le 07 septembre 2018

Le Directeur de l'Usine,



Patrice Koffi YAO